

CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AU 01/04/2023

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Relevés de compte	
4 Dates de valeur	
5 Tenue de compte	
5 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
8 Par téléphone	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
9 Services liés à la carte bancaire	
10 Virement SEPA	
11 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
11 Chèque	
11 Effet de commerce	
11 Offre retirée de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
12 Espèces	
12 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
12 Virement SEPA	
12 Prélèvement SEPA	
12 Chèque	
13 Effet de commerce	
13 Commerce Électronique	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
14 Commission d'intervention	
14 Opérations particulières	
14 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	16
16 Facilité de caisse et/ou découvert	
16 Financement du cycle d'exploitation	
17 Crédits d'investissement	
17 Garanties	
17 Autres prestations	

GESTION DE LA TRÉSORERIE	18
18 Epargne bancaire	
18 Placements financiers	
19 Droits de garde sur CTO	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	20
20 Opérations par carte bancaire	
20 Paiements à destination de l'étranger (import)	
21 Règlements en provenance de l'étranger (export)	
21 Commission de change	
21 Engagements Internationaux (import / export)	
21 Crédit documentaire (import)	
22 Crédit documentaire (export)	
22 Garantie, caution et lettre stand by (import)	
22 Garantie, caution et lettre stand by (export)	
23 Couverture du risque de change, achat et vente au comptant, emprunt et dépôt à terme en devises	
23 Commissions additionnelles	
23 Gestion de trésorerie	
23 Autres opérations	
SERVICES SPÉCIALISÉS	24
24 Prévoyance	
24 Epargne salariale, ingénierie sociale et financière	
24 Gestion Privée - Fusion/Acquisition	
RÉSOLURE UN LITIGE	25

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/bpaca/, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/04/2023.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- | | |
|---|---------|
| • Ouverture d'un compte | Gratuit |
| • Service d'aide à la mobilité bancaire | Gratuit |
| • Ouverture d'un compte séquestre | Gratuit |
| • Clôture de compte | Gratuit |

RELEVÉS DE COMPTE

- | | |
|--|---------------------|
| • Edition de relevé de compte papier ou dématérialisé | |
| – relevé mensuel | Gratuit |
| – relevé par quinzaine | par trimestre 9,35 |
| – relevé journalier | par trimestre 84,65 |
| • Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire | Gratuit |
| • Relevé de Frais | |
| – facture professionnelle mensuelle | Gratuit |
| – relevé Annuel de Frais | Gratuit |
| – relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte | Gratuit |
| – relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte | Gratuit |
| – récapitulatif Annuel de Frais de Découvert | Gratuit |

DATES DE VALEUR

- | | |
|--|---------|
| – versement d'espèces au guichet | J |
| – retrait d'espèces | J |
| – remise de chèque tiré sur la Banque | J |
| – remise de chèque d'un autre établissement | J + 1** |
| – paiement de chèque | J |
| – virement reçu | J |
| – virement émis | J |
| – encaissement d'un prélèvement | J |
| – paiement d'un prélèvement | J |
| – remise commerçant cartes bancaires | J |
| – paiement par carte débit immédiat | J |
| – paiement par carte débit différé | J |
| – effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance) | J + 3** |
| – effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) | J + 1** |
| – effet domicilié | J - 1** |

* J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30.
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

** Jour calendaire : du lundi au dimanche.

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais sur écritures

Ils sont calculés sur les opérations passées au crédit et au débit du compte

par écriture	0,22
minimum par trimestre	31,00
maximum par trimestre	130,00

• Commission de compte

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)

de	0,135% à 0,20%
minimum par trimestre	16,00

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

par an	27,60 ⁽¹⁾
dans la limite du solde créditeur du compte	

• Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier⁽²⁾

– chiffre d'affaires inférieur à 100 000€	75,00
– chiffre d'affaires de 100 000€ à 300 000€	100,00
– chiffre d'affaires de 300 000€ à 750 000€	150,00
– au-delà	250,00

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	26,50

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Montants minimum prélevés et suivant la complexité d'actualisation du dossier. Les clients titulaires d'une offre groupée de services professionnelle bénéficient d'une tarification réduite. Consultez votre conseiller.

• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte	à l'unité HT 6,17
– copie remise de chèque + 1 ^{er} chèque remis	HT 6,17
- par chèque complémentaire	à l'unité HT 1,00
– duplicata d'extrait de compte ou d'un relevé carte bancaire	par extrait HT 8,92
- au-delà de 10 duplicatas	sur devis
– autre recherche	HT 31,42
• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU)	21,20
• Coffre-fort	
– Frais de location de coffre-fort (selon contenance) Service plus commercialisé hors renouvellement	Nous consulter
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Nous consulter

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Gratuit

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

Gamme Cyberplus Entreprise

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Consultation** – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet Gratuit
- **Cyberplus Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués par mois 6,25
- **Cyberplus Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés et des virements internationaux par mois 12,95
- **Cyberplus Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) par mois 18,70
- **Option Suite Connect⁽³⁾** par mois HT 9,00
L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multicompte, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Certificats numériques

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus Entreprise et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

- certificat numérique CertEurope par an HT 84,00
- certificat numérique CertEurope dans Turbo Suite Entreprise ou dans Cyberplus Pro par an HT 63,00
- certificat numérique 3S KEY (valable 3 ans) HT 95,00

• Secur'Pass Pro

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée

Gratuit

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte)

- 1^{er} lecteur Gratuit
- lecteur supplémentaire HT 10,17
- 1^{ère} carte dédiée Pass CyberPlus Gratuit
- carte supplémentaire par an 20,50

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par email ou notification smartphone (mis en place par Cyberplus Entreprise)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) 50% de réduction si détenu dans convention Rythméo, Rythméo Agri, Fréquence Libérale

- **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
– par consultation et par image HT 4,25
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 - par SMS par envoi HT 0,42
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)
 - par courriel par envoi HT 0,42
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- **e-Document PRO** Gratuit
Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace banque à distance
- **Coffre-fort numérique** par mois HT 2,08
Espace de stockage de 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)⁽¹⁾**
Accès à notre centre de contact
 - depuis la France au 05 49 08 50 50 (prix d'un appel local)
 - depuis l'étranger au +33 5 33 63 99 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾ Moviplus**
 - information quotidienne 4,05
 - information bi-hebdomadaire 3,05
 - information hebdomadaire 1,62

PAR TÉLÉTRANSMISSION

(échanges de données informatisées)

- **EBICS T**
– sans logiciel TSE⁽²⁾ par mois HT 40,00
- **EBICS TS délégation simple**
Système de délégation faisant intervenir un seul délégataire sans limitation de montant
– sans logiciel TSE par mois HT 40,00
- **EBICS TS délégation avancée**
Système de délégation faisant intervenir une notion de double signature et/ou de limitation de montant
– sans logiciel TSE par mois HT 70,00
– frais d'inscription HT 275,00
- **Gamme TURBO (SE V2 / SE.com)**
 - offre Essentiel par mois à partir de HT 56,50
 - offre Medium par mois à partir de HT 76,50
 - offre Premium par mois à partir de HT 100,50
- **Gamme TURBO Suite Connect (SE.com)**
 - offre Essentiel par mois à partir de HT 61,00
 - offre Medium par mois à partir de HT 81,00
 - offre Premium par mois à partir de HT 105,00
- **Frais d'inscription et d'installation**
 - sur site à partir de HT 600,00
 - à distance à partir de HT 250,00
- **Confirmation manuelle de fichiers EDI** par fichier HT 9,85

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) TSE : Turbo Suite Entreprise.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

✖ Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)
– cotisation carte Visa Business Start 55,00

• Cartes de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	60,00	55,00
• Carte Visa Gold Business	145,00	145,00
• Carte Visa Platinum Business	280,00	280,00

- E-Carte Bleue 11,70
– avec Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit

- Carte Corporate Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

✖ En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte 10,80
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit
- Refabrication de la carte avant échéance suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée 10,20
- Refabrication de carte défectueuse Gratuit
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification effectuée en agence 16,20
 - par modification effectuée via l'application mobile 3 gratuites par an
 - pour Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit
- Recherche de facturette carte bancaire par facturette HT 8,92
- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire et Point Argent en euros Gratuit
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
 - à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron par retrait 1,00
 - à compter du 4^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Visa Business Start par retrait 1,00
 - avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business Gratuit

VIREMENT SEPA (SEPA CRÉDIT TRANSFERT)⁽¹⁾



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement	
– occasionnel émis vers un compte BPACA	Gratuit
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
- au guichet de votre agence	4,40
- par Cyberplus Entreprise	Gratuit
- par Suite Connect	Gratuit
- par télétransmission	0,19
– multiples, support papier	
- par virement	4,40
– multiples émis par Cyberplus Entreprise	
- par virement	Gratuit
– multiples télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
- par virement	0,19
– fiscal ou social	
- au guichet de votre agence	6,30
- par Cyberplus Entreprise	3,40
• Frais par virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	1,60
– initié par Cyberplus Entreprise	Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	Gratuit
– initié par Cyberplus Entreprise	Gratuit
• Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	
– VSOT saisi en agence	13,40
– VSOT télétransmis ou par Cyberplus Entreprise	4,40
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
– retrait du consentement	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement après son exécution (hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire)	par virement 12,95

VIREMENT SCT JOUR

• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	par virement 0,50
---	-------------------

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ

Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel	VIA APPLICATION MOBILE ET INTERNET
• Jusqu'à 5 000€	1,00€ / virement
• Au delà de 5 000€ et jusqu'à 30 000€	3,00€ / virement
• Au delà de 30 000€ jusqu'à 100 000€	10,00€ / virement

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales», page 20. (voir détail zone EEE page 27).

PRÉLÈVEMENT SEPA (SEPA DIRECT DÉBIT) / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprise	10,60
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement	
– initiée en agence	Gratuit
– initiée par Cyberplus Pro	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	
– initié en agence	Gratuit
– initié par Cyberplus Pro	Gratuit
• Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive sans retrait de consentement préalable	17,50
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit

CHÈQUE

• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi simple	
– 40 formules	HT 1,18
– 60 formules	HT 2,00
– envoi en recommandé	
– 40 formules	HT 5,50
– 60 formules	HT 6,33
• Confection de lettres chèques	sur devis
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	HT 5,17
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,95
• Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur	
– par chèque ou série de chèques	par semestre 10,60

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Rejet d'effet avant ou après la date de règlement	19,80
• Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel	19,80

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	
– cotisation carte Visa Business Electron	38,50

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- **Cotisation carte de dépôt (Déposia)** Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- **Location, Maintenance, Installation**
 - TPE Compact sans PIN PAD par mois HT 11,00
 - TPE Fixe avec PIN PAD par mois HT 16,50
 - TPE Portable Infrarouge⁽¹⁾ par mois HT 19,50
 - TPE Portable Radio par mois HT 25,00
 - TPE GPRS Fixe⁽²⁾ avec PIN PAD par mois HT 30,00
 - TPE GPRS Mobile⁽²⁾ par mois HT 35,00
 - TPE Internet Compact⁽²⁾ par mois HT 18,95
 - TPE Internet Fixe⁽²⁾ par mois HT 19,95
 - TPE Internet Portable⁽²⁾ Bluetooth ou WIFI par mois HT 28,95
 - TPE dédié aux Professions Libérales de Santé
 - encaissement par carte bancaire avec ou sans lecteur carte Sesam Vitale Nous consulter
- **Maintenance sur site** : à ajouter au loyer mensuel par mois HT 6,00
- **Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires** Nous consulter pour une étude personnalisée
- **Frais de gestion d'un contrat flux cartes bancaires ouvert depuis plus d'un mois avec SIRET temporaire** par mois HT 28,50
- **Opération carte bancaire française impayée** 25,00
- **Opération carte bancaire étrangère impayée** 79,00
- **Traitement manuel de télécoberte**
 - si TPE non loué auprès de BPACA par facturette 1,50
 - si TPE loué auprès de BPACA Gratuit

VIREMENT SEPA

- **Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent** Gratuit
- **Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées** HT 8,75

PRÉLÈVEMENT SEPA

- **Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)** HT 58,00
- **Remise de prélèvements SEPA**
 - en agence
 - par prélèvement SEPA 5,60
 - par Cyberplus ou télétransmis 0,34
 - par prélèvement SEPA 10,30
- **Prélèvement SEPA revenu impayé** 10,30
- **Recherche sur prélèvement SEPA avec coordonnées erronées** HT 8,75
- **Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision** Nous consulter

CHÈQUE

- **Remise de chèque(s)** Gratuit
- **Relevé détaillé de remise de chèques**
 - suivant le nombre de chèques et par relevé sur devis

(1) Plus commercialisé hors renouvellement.

(2) Forfait de communication inclus.

- **Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision** 12,30
- **Remise de chèque(s) compensable(s) en France** Gratuit
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

EFFET DE COMMERCE

- **Traitement des remises LCR / BOR**
 - sur support papier
 - par effet 9,90
 - par Cyberplus Pro ou par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par effet 0,43
- **Effet prorogé, retour d'effet impayé, effet réclamé, changement de domiciliation** 19,80

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- **Cyberplus Paiement Access⁽²⁾**
 - frais d'inscription HT 95,00
 - abonnement mensuel HT 10,00
 - coût par transaction 0,14
- **Cyberplus Paiement Net⁽²⁾**
 - frais d'inscription HT 165,00
 - abonnement mensuel HT 19,30
 - coût par transaction 0,14
- **Cyberplus Paiement Mix⁽²⁾**
 - frais d'inscription
 - abonnement mensuel sur devis HT 60,50
 - coût par transaction 0,14
- **Contrat flux Vente A Distance Internet⁽²⁾⁽³⁾**
à destination des clients disposant d'une solution d'encaissement de paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de paiements tiers
 - abonnement mensuel HT 11,25
- **Paiement Express⁽²⁾⁽³⁾**
 - frais d'inscription HT 75,00
 - abonnement mensuel HT 10,00
 - coût unitaire par demande d'autorisation 0,14
- **PayPlug⁽⁴⁾** Nous consulter
- **Daleny** Nous consulter

(1) J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30.
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Hors commissions monétiques et options retenues.
(3) Hors Cyberplus Paiement.
(4) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- par opération 10,00
- plafond mensuel 600,00

DÉFINITION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Com Intervention ».

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance avec un plafond de 90€
- Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire 10% du montant de la créance avec un plafond de 235€
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour)⁽¹⁾ 8,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - inférieur ou égal à 50€ par rejet 20,00⁽²⁾
 - supérieur à 50€ par rejet 40,00⁽²⁾



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Forfait chèque rejeté ».

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,50
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 33,80

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾**
 - inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - supérieur ou égal à 20€ 10,00⁽²⁾⁽³⁾
- **Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽¹⁾**
 - inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - supérieur ou égal à 20€ 10,00⁽²⁾⁽³⁾



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Frais prélèvement impayé ».

-
- **Frais de rejet d'effet pour défaut de provision** 20,95
 - **Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** 36,00

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Les frais de rejet ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais de rejet seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT⁽¹⁾

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel **TBB⁽²⁾ + 6,30%⁽³⁾**
- **Découvert du compte non autorisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel incluant la commission de dépassement de 3,35% **TBB⁽²⁾ + 9,65%⁽³⁾**

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- **Commission de dépassement** (taux annuel) **3,35%**
En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3,35%
- **Commission de plus fort découvert** (trimestrielle) **0,08%**
Calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.
- **Commission d'immobilisation** (trimestrielle) **2,00%**
Calculée sur les nombres débiteurs lorsque le compte fonctionne à découvert pendant tout le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION⁽¹⁾

- **Ouverture de crédit en compte courant** **Nous consulter**

ESCOMPTE

nous consulter

- minimum d'intérêts **6,80**

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre TBB⁽²⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

- mise en place de la convention cadre Daily **80,00**
- commission sur créance cédée **12,50**
- notification **19,00**
- prorogation **22,00**

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

- **FlashFactures** **3,95% HT du montant financé de la facture**
- **Affacturage** **Nous consulter**
- **AVIZ&Plus** (information commerciale)
 - forfait 25 SIREN **par an HT 300,00**
 - forfait 80 SIREN **par an HT 900,00**
 - forfait 150 SIREN **par an HT 1500,00**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(2) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,95% en vigueur depuis le 01/04/2023. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(3) Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrié pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur. Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est consultable dans nos agences et sur notre site Internet.

CAUTIONS BANCAIRES

- Etablissement d'un acte de caution
 - acte standard 51,00
 - acte complexe 144,80
 - frais calculés sur l'utilisation 3,20%
- minimum par trimestre 24,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- Prêt moyen, long terme
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%
 - avec un minimum de 500,00

Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce...)
- Modification d'un prêt moyen, long terme avec établissement d'un avenant
 - modification de taux 1,50% du capital restant dû
minimum 1000,00
 - modification de durée, de périodicité, de garantie ou transfert de prêt sur un autre bénéficiaire (au regard de la qualité du bénéficiaire et de l'étude du dossier à réaliser une tarification) forfait 330,00
- Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement 32,50
- Décompte sur prêt en cours 57,00
- Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt 33,00
- Duplicata de tableau d'amortissement 28,00
- Délivrance d'une attestation 33,00
- Crédit Bail Nous consulter
- Location avec option d'achat (LOA) Nous consulter
- Location longue durée (LLD) Nous consulter

GARANTIES

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

- Nantissement de compte titres financiers ou délégation d'un contrat d'assurance vie hors débours par contrat 87,00
- Frais d'enregistrement d'acte 125,00
- Autres garanties Nous consulter
- Mainlevée de garantie 103,00
(hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles)

AUTRES PRESTATIONS

- Déclaration d'une loi bancaire 90,00

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Compte à terme** Nous consulter
- **Certificat de dépôt négociable** Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- **Ouverture d'un Compte Titres Ordinaire (CTO)** Gratuit
- **Clôture de compte** Gratuit
- **Transfert de Compte Titres Ordinaire :**
 - vers un autre établissement 150,00
 - vers un autre établissement du réseau BP Gratuit
- **Frais de courtage bourse**
 - Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Actions françaises au porteur et obligations	HORS INTERNET	INTERNET LINE BOURSE
Commission proportionnelle		
– jusqu'à 40 000€	1,35%*	0,57%
– supérieur à 40 000€	1,35%*	0,52%
Minimum de perception	19,90	9,50
* pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%		
Actions françaises nominatives		
Commission proportionnelle	1,50%	0,65%
Minimum de perception	52,00	17,00

– Valeurs étrangères

Nous consulter



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- **Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾**
 - OPC Banque Populaire Gratuit
 - OPC hors réseau Banque Populaire 36,00

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- **Autres opérations de Bourse**
 - paiement dividende action, achat ou vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction... par opération 10,70
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
en sus des frais de courtage.
 - frais proportionnels au montant brut négocié par ordre 0,40%
 - frais de prorogation par prorogation 0,40%

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE SUR CTO

DÉFINITION

Les **droits de garde** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre précédent. Toutes les valeurs et OPC du réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• Droits de Garde (frais de tenue de compte)			PAR TRIMESTRE HT
Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE			
Forfait			5,46
Portefeuilles mixtes			
Droits de garde : Minimum / Maximum			7,08 / 125,00
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		Gratuit
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,08
		Titres cotés hors France	21,50
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000 €	0,05%
		Supérieur à 150 000 €	0,04%

- **Parts sociales** Gratuit
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.
- **Frais de gestion d'un CTO** Application des droits de garde
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.
- **Frais de gestion d'un CTO inactif** Application des droits de garde⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
- **Rétrocessions** Nous consulter
La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au Client.
- **Gestion de titres non cotés**
 - première souscription 105,00
 - souscription suivante ou remboursement sur la même valeur 55,00
- **Reconstitution de portefeuille titres** Nous consulter
- **Imprimé Fiscal Unique** Gratuit
 - duplicata 21,20

(1) Les frais et commissions prélevés ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- **Frais de tenue de compte en devises**, prélevés sur le compte courant en euros par an 105,00
- **Commission de compte** (mensuelle) de 0,135% à 0,20%

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE ⁽²⁾ en EUROS, en Roumanie en LEI Roumain, en Suède en COURONNES Suédoises, dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE	Gratuit	Gratuit
Hors EEE et dans l'EEE en devises	2,90% du montant du paiement + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- **Frais par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA**
 - au guichet de votre agence 4,40
 - par Cyberplus Gratuit
 - par télétransmission (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) 0,19
- **Frais par virement non SEPA émis en euros ou en devises⁽³⁾**
 - saisi en agence 24,00
 - télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus 19,20
- **Commissions additionnelles aux virements**
 - commission de change 23,00
 - supplément pour émission de chèque de banque 13,30
 - envoi en urgence (zone SEPA uniquement) 16,00
 - acquit swift (justificatif de paiement) HT 12,50
 - requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés 19,00
- **Frais par effet⁽⁴⁾**

	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	35,00	160,00
– documentaire	0,20%	46,00	180,00
– bon de cession (expédition par air)			25,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification			35,00

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE p. 27.

(3) Dans le cas d'un virement émis en mode frais OUR, les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur (notre client). Frais variables en fonction des pays.

(4) Les paiements à destination de l'étranger en devises autres que l'Euro sont soumis à la commission de change (voir p. 21).

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «share»⁽¹⁾

• Frais par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de la zone SEPA				Gratuit
• Frais par virement non SEPA reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises				17,00
• Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné				19,00
• Frais par chèque payable à l'étranger ⁽²⁾				
– avec crédit après encaissement, commission proportionnelle au montant du chèque				0,15%
			minimum	35,00
			maximum	160,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification				35,00
• Frais par effet ⁽²⁾	Taux	Minimum	Maximum	
– simple	0,15%	35,00	160,00	
– documentaire	0,20%	46,00	180,00	
– frais de relance, impayé, prorogation, modification				35,00

COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

– commission proportionnelle au montant de la transaction		0,05%
	minimum	19,50
	maximum	240,00

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (IMPORT/EXPORT)

• Portail Trade		
– frais de mise en place		120,00
– abonnement mensuel		20,00

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre d'opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes. Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port et autres frais engagés à votre demande.

• Ouverture de crédit irrévocable		
– engagement sur le montant de l'ouverture	par trimestre indivisible	0,25%
	minimum	134,00
– utilisation (sur le montant utilisé)		0,15%
	minimum	121,00
– acceptation		1,50%
	minimum	98,00
• Modification		
– augmentation du montant ou prorogation	par trimestre indivisible	0,25%
	minimum	134,00
– autres motifs		92,00
• Commissions additionnelles à l'ouverture d'un crédit documentaire		
– frais de message swift	par message	14,00
– bon de cession (expédition par air)		25,00

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

(2) Plus frais d'envoi à la banque étrangère.

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)

À SAVOIR

Le crédit documentaire dans le cadre d'opérations internationales est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification	sur le montant du crédit	0,10%
	minimum	112,00
• Confirmation⁽¹⁾	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	127,00
• Utilisation	sur le montant utilisé	0,15%
	minimum	122,00
• Acceptation⁽¹⁾ sur crédit documentaire confirmé	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	127,00
• Négociation	sur le montant négocié	0,15%
	minimum	142,00
• Modification⁽¹⁾		
– augmentation du montant ou prorogation d'un crédit documentaire confirmé	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	127,00
– autres motifs		92,00
• Transfert de crédit documentaire		0,14%
	minimum	132,00
• Notification d'un crédit documentaire reçu d'une autre banque		65,00
• Examen de documents de crédit notifié par une autre banque		70,00

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (IMPORT)

• Commission d'engagement	par trimestre indivisible	2,50% ⁽²⁾
	minimum	130,00
• Frais de rédaction		
– acte standard		95,00
– acte complexe		131,00
– garantie indirecte / contre garantie / aval d'effet ⁽³⁾		55,00
• Modification		
– augmentation du montant, prorogation	par trimestre indivisible	2,50% ⁽²⁾
	minimum	130,00
– autres motifs		92,00
• Commission de mise en jeu		0,15%
	minimum	145,00

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (EXPORT)

• Notification		0,10%
	minimum	112,00
• Confirmation⁽¹⁾	par trimestre indivisible	0,20%
	minimum	127,00
• Modification		
– augmentation du montant ⁽¹⁾ , prorogation ⁽¹⁾		0,20%
	minimum	127,00
– autres motifs		92,00
• Commission de mise en jeu		0,15%
	minimum	145,00

(1) Hors majoration suivant risque pays et/ou risque banque

(2) Taux annuel

(3) Hors frais de la banque étrangère.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE, ACHAT ET VENTE AU COMPTANT, EMPRUNT ET DÉPÔT À TERME EN DEVICES

• Frais de mise en place d'un terme fixe	51,00
• Levée anticipée d'un terme fixe	43,00
• Frais de mise en place d'un Coveri	72,00
• Utilisation d'un Coveri	21,50
• Prorogation d'un terme	61,00
• Frais de dossier option de change	89,00
• Mise en place ordre Stop	30,00
• Produits structurés de change	Nous consulter
• Frais de dossier achat/vente au comptant hors bourse	35,00
• Mise en place d'une avance de devises	
– commission de mise en place	64,00
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	63,00
• Dépôt à terme en devise	
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	63,00

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Courrier express	HT	31,00
– si recommandé	frais réels minimum HT	8,00
• Effet impayé, réclamé, non domicilié, prorogé...		35,00

GESTION DE TRÉSORERIE

• Mise en place MT940		65,00
• Abonnement MT940	par mois et par compte	58,00
• Mise en place MT101		125,00
• Abonnement MT101	par mois et par compte	30,00

AUTRES OPÉRATIONS

• Accompagnement Pramex	Nous consulter
• Ouverture d'un compte auprès d'une banque étrangère	Nous consulter

SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉVOYANCE



À SAVOIR

L'assurance permet de compenser la perte d'exploitation qui serait liée à leur décès ou à leur perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de la personne indiquée au contrat⁽¹⁾.

- Assurance Homme Clé⁽²⁾ : Fructi-Homme Clé Nous consulter

ÉPARGNE SALARIALE, INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESA, épargne salariale (participation / intéressement / PEI⁽³⁾ / PERCOL I⁽⁴⁾ / indemnités de fin de carrière). Nous consulter

- Participation - Intéressement - PEI - PERCOL I - Indemnités de fin de carrière
 - étude de dossier Gratuit
 - mise en place contrat Nous consulter
- Titres de services : Chèque de Table, carte Apetiz, CADO chèque, CADO carte, CESA préfinancé Nous consulter

GESTION PRIVÉE – FUSION/ACQUISITION



À SAVOIR

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel. Consultez nos experts en gestion patrimoniale.

- Bilan patrimonial Nous consulter
- Fusion / Acquisition
 - prestation spécifique Nous consulter
 - mandat vente / évaluation Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

(3) PEI : Plan d'Épargne Interentreprise

(4) PERCO I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprise

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Relation Client**.

Par Internet : contact@bpaca.banquepopulaire.fr

Par courrier : BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Service Relation Client
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Par téléphone : 05 49 08 65 20 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
accessible aux horaires d'ouverture suivants :
8h00 - 20h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 16h00 le samedi

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relation Client, ou en absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par Internet (contact dans les 48h) :

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par Internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +

sont des produits de Natixis Interépargne

SA au capital de 8 890 784€ - RCS Paris 692 012 669

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

SA au capital de 94 127 658,48€ - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au RCS Paris 329 450 738

Agrément AMF n° GP 90-009

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Mirova

SA au capital de 8 322 490€ - RCS Paris 394 648 216

Agrément AMF n° GP 02-014

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International

FRUCTI-Homme Clé est assuré par BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€ - RCS Paris 349 004 341

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

Payplug SAS, société par action simplifiée au capital de 337 355€

RCS Paris 751 658 881

Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris

Société agréée en tant qu'établissement de paiement

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.
- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)**, espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaca/



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME. Réf BRO ENT 0039 - 1er avril 2023